

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 11 - Novembre 2014
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 17 novembre 2014**

COMMISSION PERMANENTE DU 17 NOVEMBRE 2014

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 17 NOVEMBRE 2014**, à **14 H 05**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes FALQUE Rose-Marie, MARCHAND Agnès, MAYEUX Sophie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle, RIBEIRO Manuela, TALLOTE Josiane et THOMAS Rachel, MM. BARBIER André, BAUMANN Pierre, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CAUSERO Louis, CHANUT Henri, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MARIUZZO Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSEMEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SONREL Christophe, UHLRICH Jean-Marie, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de M. ARIES Christian, Mme CREUSOT Nicole et M. HABLOT Stéphane, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. BAUMANN Pierre, Mme OLIVIER Dominique et M. MANGIN René, à l'exception de MM. BAUMONT Michel et SAINT-DENIS Marc, excusés

**RAPPORT N° 1 - DEVELOPPEMENT SOCIAL - MUTUALITE SOCIALE
AGRICOLE DE LORRAINE - SOLDE 2013**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'arrêter la participation 2013 accordée à la MSA Lorraine à 986 636,45 €uros,
- de verser le solde 2013 soit 41 636,45 €uros à la MSA Lorraine,

- et précise que cette somme sera prélevée sur le chapitre 65 article 6568 sous fonction 58.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2 - PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL. GROUPES
D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) - ESPOIR 54 - ENSEMBLE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder :

- à l'association ESPOIR 54 une subvention de 10 500 € pour le fonctionnement des GEMs de Longwy, Lunéville et Nancy,
- à l'association ENSEMBLE, une subvention de 20 000 € déclinée comme suit :
 - 10 000 € pour le GEM Val de Lorraine,
 - 10 000.€ pour le GEM de Nancy et Couronne/Terres de Lorraine,

- et précise que les fonds pourront être prélevés sur la ligne budgétaire chapitre 65 article 657.4 sous fonction 58.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - DEMANDES DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A CARACTERE SOCIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à la Banque alimentaire de Nancy et sa Région une subvention d'investissement de 15 000.00 € et une subvention au Secours Populaire Français de 2 414.00 €, sous réserve du vote des crédits par la session de novembre 2014,

- et précise que ces crédits seront imputés au chapitre 204, article 20421, sous-fonction 58.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - DEVELOPPEMENT SOCIAL - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE. LES LOUPIOTS - TERRE A VIVRE - LES RESTOS DU COEUR - FRANCE BENEVOLAT - TRICOT COUTURE SERVICES - BANQUE ALIMENTAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions telles que décrites dans le rapport,

- et précise que les sommes nécessaires pourront être prélevées sur la ligne budgétaire 657;4/58.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 - AVENANTS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUS AVEC LES SERVICES D'AIDE A DOMICILE AUTORISES DU DEPARTEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve :

- l'avenant n°1 au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu le 10 juin 2013 avec la fédération ADMR de Meurthe et Moselle,
- l'avenant n°1 au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu le 17 juin 2013 avec le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Pont à Mousson,
- l'avenant n°1 au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu le 8 juillet 2013 avec l'association Aider Soulager Surveiller à Domicile (ASSAD),
- l'avenant n°1 au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu le 8 juillet 2013 avec l'association l'ESPRIT TRANQUILLE,
- l'avenant n°1 au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu le 15 juillet 2013 avec l'association Assistance Vie à Domicile (AVAD),
- l'avenant n°1 au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu le 9 septembre 2013 avec l'association VILLE ET SERVICES,
- l'avenant n°1 au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu le 9 septembre 2013 avec la CARM EST,
- l'avenant n°1 au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu le 9 septembre 2013 avec l'association ADAPAH NORD 54,
- l'avenant n°2 au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu le 12 novembre 2013 avec l'association ADAPA de Meurthe et Moselle,

- et autorise son président à signer ces avenants, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 - DEMANDE DE REMISES GRACIEUSES D'UNE DETTE DE PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP ET D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- le maintien de la dette initiale de 3 605.95 € demadame F.F. (55 07 226),
- d'accorder une réduction de 2 800.90 € de la dette initiale de madame I.C. pour la ramener à un montant de 8 000 € (53 14 073).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 7 - INTERVENTION DES ANIMATRICES DES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM) DANS LE CADRE DE LA FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS MATERNELS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'approuver l'avenant à la convention relative à l'intervention des animatrices de RAM locaux à la formation obligatoire des assistants maternels,

* d'autoriser son président à le signer au nom du département,

* d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 4 375 euros,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, article 6568, sous fonction 41.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA MJC LORRAINE POUR UNE ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 5 000.00 € à la MJC Lorraine,

- et précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur la ligne chapitre 65, article 6574, sous fonction 41.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - DOTATIONS ANNUELLES DES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE DE MEURTHE ET MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'annuler la délibération N° 29398 du 08 septembre 2014,
- décide d'attribuer les dotations présentées dans le rapport aux Centre de Planification et d'Education Familiale,
- décide d'approuver les dispositions de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-moselle et le Centre de Planification et d'Education Familiale du CHU,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, article 6568, sous fonction 41.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX AUX COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux différents établissements selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 - PARTICIPATION DU DEPARTEMENT A LA REALISATION D'UN FILM DOCUMENTAIRE LIE AU PROJET D'ECHANGE EUROPEEN COMENIUS REGIO " LA CULTURE AU SERVICE DE LA REUSSITE ".

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention de cofinancement entre le département de Meurthe-et-Moselle et le centre culturel LA KULTUFABRICK,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- attribue une participation d'un montant de 10 000 € qui sera versée au centre culturel LA KULTUFABRICK,
- et précise que les crédits correspondant seront prélevés sur le programme P344 - Opération Opération : O001 - Enveloppe E01.

Lors du vote correspondant, M. LOCTIN déclare s'abstenir.

RAPPORT N° 12 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions présentées dans le rapport,
- autorise son président à verser les sommes correspondantes directement aux établissements concernés,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opérations O001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 13 - PARTICIPATION A L'UTILISATION DES
INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES COLLEGES PUBLICS ET
PRIVES - ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 -**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux collèges publics et privés comme présentés dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes, au nom du département,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le Programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opération O002 - Collèges utilisation d'installations sportives.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 14 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS,
AMENAGEMENT DES LOCAUX**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions présentées dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le Programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe E02.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT
DES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'attribuer les dotations financières détaillées dans le rapport pour l'équipement des collèges publics,
- d'accorder les changements d'affectations de subventions détaillés dans le rapport.

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 344 Opération O015 Enveloppe E08.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 16 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIPARTITE
DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION DES COLLEGES DE
LA HAUTE VEZOUZE A CIREY SUR VEZOUZE ET DU CHATEAU A
BLAMONT. ANNEE 2015.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de l'avenant n°1 modifiant la convention pour le fonctionnement de la restauration à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, le collège de la Haute Vezouze à Cirey-sur-Vezouze et le collège du château à Blâmont.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 - AVENANT N°2 DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION DES COLLEGES JULES FERRY DE BRIEY ET ALFRED MEZIERES DE JARNY. ANNEE 2015

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de l'avenant n° 2 modifiant les conventions pour le fonctionnement des services de restauration mutualisés à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, le collège Jules Ferry à Briey et le collège Alfred Mézières à Jarny.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 - CONVENTION RECTORAT - CONSEIL GENERAL - COLLEGE A UN APPEL A PROJETS S'INTITULANT "COLLEGES CONNECTES"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'approuver les termes de la convention « Collèges connectés », à passer entre le département de Meurthe-et-moselle, le rectorat de l'académie de Nancy Metz et le collège Van Goth de Blénod les Pont à Mousson,
- et d'autoriser son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

I - Nouvelles propositions d'attribution

- décide d'attribuer les logements au sein des collèges selon les propositions des conseils d'administration présentées dans le rapport,
- et autorise son vice-président délégué à l'éducation à signer, au nom du département, la convention d'occupation précaire au profit de madame RIVELANGE Christelle, madame CULLI Sandra, madame MARTIN Lorry.

II - Demandes de dérogation à l'obligation d'occuper les logements de fonction

- décide d'émettre un avis favorable aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper les logements de fonction présentées dans le rapport émis par l'Inspecteur d'Académie.

III - Dispositions financières

- décide de reconduire au 1er janvier 2014, les montants 2013 concernant les valeurs des prestations gratuites accordées pour chacune des catégories de personnels logés par nécessité absolue de service,
- décide de maintenir les principes suivants dans l'évolution de la redevance acquittée par les occupants de logement dans le cadre des conventions d'occupation précaire :

- pour le renouvellement d'une convention pour le même occupant, faire évoluer la valeur locative des loyers suivant l'indice du coût à la construction,
- pour une nouvelle location, prendre la valeur locative établie par le service des domaines,

- et décide de reconduire le taux de 15% comme taux d'abattement sur la redevance acquittée par les occupants par utilité de service ou par convention d'occupation précaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 20 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'affectation des montants de subventions inscrits dans le tableau, qui sera imputée sur le chapitre 65 article 6574900 sous fonction 0202 – subventions de fonctionnement aux associations (patriotiques).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 21 - CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FONCTIONNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,
- approuve les cinq avenants à la convention Contrat d'Objectifs et de Fonctionnement des associations mentionnées dans le rapport,
- autorise son conseiller général, délégué aux sports à les signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 146 900 €, sont inscrits au budget P361 Opération 001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 22 - AIDE AUX SPORTIFS HAUT NIVEAU

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondantes aux indications contenues dans le rapport,
- réaffecte au Comité Départemental Olympique et Sportif la bourse haut niveau de 300 € pour Laura Klein qui devait initialement être versée à l'Ecurie Thierry Klein,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 6 850 € sont inscrits au budget P361 O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 17 500 euros, sont disponibles au budget P361 O010.

Lors du vote correspondant, M. BISTON déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 24 - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant à la convention de financement avec le comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle,

- autorise son conseiller général délégué aux sports et son vice-président délégué à l'insertion, à signer ledit avenant au nom du département avec l'association mentionnée dans le rapport,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 22 300 euros, sont disponibles au budget P361 O012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 25 - AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 13 900 euros, sont disponibles au budget P 364 O008 E01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 26 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à la fédération départementale des Francas pour l'action Handiloisirs 54,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 27 - ACCES A L'EDUCATION ET AUX LOISIRS - OPERATIONS VACANCES 2014 - CONVENTION FINANCIERE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention financière 2014 à passer entre le département de Meurthe et Moselle et l'association Jeunesse en Plein Air 54 (JPA) ;

- autorise son conseiller général délégué à l'éducation populaire à la signer au nom du département,
- décide d'accorder une subvention au comité départemental de la Jeunesse au Plein Air de 33 600 € (80 € x 420 départs) au titre de l'aide aux premiers départs en centres de vacances pour 2014,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 351, opération O018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 28 - BOURSES INDIVIDUELLES ET AIDES COLLECTIVES AUX BAFA ET BAFD

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

70 €	à CEMEA	1	bourse d'aide aux BAFA/BAFD
560 €	à UFCV	8	bourses d'aide aux BAFA/BAFD

- et précise que ces sommes seront prélevées sur le programme 351 - opération O 019. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 29 - EXPERIMENTATIONS JEUNESSE-EDUCATION POPULAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

- * 5 000 euros pour le projet 2014 « ATEC/ATAC » à la fédération départementale des Francas,
- * 4 500 euros pour le projet animation à visée philosophique pour enfants : « la petite chouette » à la fédération départementale des Francas,

- * 4 000 euros pour le projet « la Francamaraderie » à la fédération départementale des Francas,
- * 2 500 euros pour le projet de mobilisation et sensibilisation à la mobilité des jeunes à l'association Etudes et Chantiers du Grand Est,
- * 4 500 euros pour le projet « initier une démarche durable au sein des structures d'animation » à l'UFCV,
- * 5 500 euros pour le projet « développer une démarche d'appui et de soutien aux projets jeunes » à l'UFCV,
- * 5 000 euros pour le projet « Les Eveilleurs du Patrimoine » à l'association Partego FR Services,
- * 4 500 euros pour le projet Science Tour à l'association les Petits Débrouillards du Grand Est,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 027 Expérimentations jeunesse-éducation populaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 30 - FONDATION DU PATRIMOINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue pour l'année 2014 une subvention de 20 000 € sur crédits centraux se décomposant comme suit :

- 5 000 € pour les dépenses de fonctionnement (y compris le partenariat sur les actions particulières évoquées ci-dessus),
- 15 000 € pour l'attribution d'une aide aux nouveaux bénéficiaires du label (y compris pour les propriétaires non imposables),

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Fondation du Patrimoine.

- et autorise son vice-président délégué à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 31 - THEATRE DE LA MANUFACTURE - CIE MICHEL DIDYM

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 20 000 € au théâtre de la Manufacture – Cie Michel Didym pour le projet "Voix du peuple",

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le théâtre de la Manufacture – Cie Michel Didym,

- autorise son vice-président délégué à la culture à la signer au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P 333 – 0009.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 32 - COLLEGE AU CINEMA REGULARISATION DES SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 346 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 346, opération 004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 33 - RESIDENCES D'ARTISTES EN COLLEGE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide la réalisation de quatre résidences d'artistes durant l'année scolaire 2014-2015 dans les collèges suivants :

- Collège Joliot Curie à Tucquegnieux avec le centre Pablo Picasso à Homécourt et la compagnie Le strapontin rouge,
- Collège du Château à Blâmont avec le Théâtre de la Méridienne de Lunéville et la compagnie La mandarine blanche,
- Collège Jacques Grüber à Colombey-les-Belles avec Scènes et territoires en Lorraine et la compagnie Rebonds d'histoire,
- Collège Albert Camus à Jarville avec le CCAM à Vandoeuvre et la compagnie Les fruits du hasard. Cette résidence d'artiste au collège de Jarville s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation du projet de coopération européenne Comenius Régio « La culture au service de la réussite scolaire »,

- attribue aux quatre lieux culturels responsables des résidences les subventions suivantes correspondant à la prise en charge du volet artistique :

- * Centre culturel Pablo Picasso à Homécourt : 15 000 €,
- * Théâtre de la Méridienne à Lunéville : 20 000 €,
- * Scènes et territoires en Lorraine : 20 000 €,
- * CCAM à Vandoeuvre : 15 000 €,

- autorise son président à signer les conventions correspondantes,

- précise que les lieux culturels pourront rechercher des aides complémentaires et que les collèges pourront solliciter une aide complémentaire du conseil général sur crédits territoriaux pour le volet pédagogique,

- indique que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 346 – opération 006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 34 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,

- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2015 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O003 (territoire de Longwy), O004 (territoire de Briey), O006 (territoire Terres de Lorraine), O005 (territoire Val de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois), O007 (territoire Nancy Couronne).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 35 - DOTATION INTERCOMMUNALE
D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2015 CTDD Volet 1 Dotation intercommunale d'investissement – Programme P212 enveloppe E02 opérations O003 (Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O005 (territoire Lunévillois) et O006 (Nancy Couronne).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 36 - DOTATION DE SOLIDARITE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2015 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O003 (territoire Terre de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine) et O007 (territoire Lunévillois).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 37 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE
TERRITOIRE - INVESTISSEMENT**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer aux collectivités et associations intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 Enveloppe E08, territoire de Longwy, Briey, territoire Val de Lorraine, territoire du Lunévillois, territoire de Nancy Couronne et part départementale.

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :

- l'association La Citadelle,
- le Théâtre de Cristal,
- la SARL Envie 2è Lorraine,
- le Groupement d'Intérêt Public NOE,
- la commune d'Haroué,
- la Ligue Lorraine de Tennis,
- l'association Les P'tits Lutins,
- l'association Jean Kert.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 38 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opération 010, 028 telle que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381, O010, O028.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 39 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations, O025, et O011 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'A.E. 2012/2015 CTDD V2, P381, O025,O011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 40 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et les opérations 035 et 014 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381, O035, O014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 41 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 012, telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 42 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 013 telle que définie dans le rapport,

- approuve l'avenant n° 1 au CAJT Atton – Froidmont - Millery – Grand Valmon ainsi que la convention de gestion du Fonds d'Initiatives Citoyennes à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, la Ville de Champigneulle et l'association Comité des Fêtes,

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381 O013.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 43 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY-COURONNE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 036, 015 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 44 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - PART DEPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 026, 016 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 45 - POURSUITE DU PROJET D'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE D'ALLAIN : MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE ET VALIDATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UN AMENAGEMENT DURABLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accepter la proposition d'aménagement foncier (périmètre et prescriptions) présentée par la commission communale d'aménagement foncier d'ALLAIN,
- de valider le COAD,
- de soumettre le projet d'opération d'aménagement de la commune d'ALLAIN et les prescriptions à l'enquête publique,

- et autorise son président à prendre un arrêté d'ouverture et d'organisation d'une enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier sur la commune d'ALLAIN, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 46 - AVIS SUR LA POURSUITE DU PROJET D'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE DE PEXONNE, SUR SA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE ET SUR LE CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UN AMENAGEMENT DURABLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de valider le COAD,
- de se prononcer favorablement sur la poursuite de la procédure afin de soumettre le projet d'opération d'aménagement de la commune de PEXONNE et les prescriptions à l'enquête publique,

- et autorise son président à prendre un arrêté d'ouverture et d'organisation d'une enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier sur la commune de PEXONNE, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 47 - RESEAU HAUTS DEBITS - PRISE EN CHARGE DES COUTS D'EXPLOITATION DU CPL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de rembourser à la communauté de communes du Chardon Lorrain les sommes engagées depuis le 1^{er} janvier 2010 liées à l'exploitation du réseau CPL pour un montant de 11 699,80 € TTC.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 48 - DEMANDES DE REMBOURSEMENTS DE FORMULES JEF

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le remboursement des sommes de :

- 55,00 € pour messieurs NOEL et SCHNEEL,
- 110,00 € pour monsieur ZAID,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P2820002 ligne régulières, Nature analytique 9177 – 611.821 FD lignes régulières.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 49 - AVIS DU CONSEIL GENERAL SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE DE TRANSPORTS URBAINS (PTU) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU BASSIN DE PONT-A-MOUSSON

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'extension du PTU de la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson,

- et autorise son président à établir l'avenant à la convention pour le transfert de la compétence transport avec la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 50 - VOIE NOUVELLE DE LA VALLEE DE L'AMEZULE, QUITUS SUR LES ZONES DE DEPOTS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'indemniser les exploitants agricoles dont la fermeture des zones de dépôts est intervenue il y a au moins trois ans,
- précise que le montant des indemnités sera prélevé sur l'imputation budgétaire – Programme 271, Opération 005, Enveloppe 03, Nature Analytique 1027, Chapitre 67, Article 678, Sous- fonction 621,
- et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les actes correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 51 - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE DESSERTE DE LA BASE DE CHAMBLEY PLANET'AIR ENTRE LA RD 901 ET LA RD 131A

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le conseil régional de Lorraine et le département de Meurthe-et-Moselle conformément au projet annexé dans le rapport,
- et autorise son président à la signer, au nom et pour le compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 52 - RD 80 - GELLENONCOURT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise :
 - le département de Meurthe-et-Moselle à procéder à la régularisation hypothécaire,

- et son président à effectuer les formalités hypothécaires nécessaires et à signer les documents correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 53 - RD 112 - RD 112B - VIRECOURT - SUPPRESSION DE PLANS D'ALIGNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide la suppression du plan d'alignement des RD 112 et RD 112B, homologué le 12 Février 1931, dans la traverse de la commune de Virecourt.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 54 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL - CONVENTIONS - COMMUNES, COMMUNAUTES DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les communes, les communautés de communes et autres organes de coopération intercommunale de :

- | | |
|-----------------------|--------|
| • BAINVILLE SUR MADON | RD 974 |
| • COINCOURT | RD 23F |
| • OGEVILLER | RD 19 |

conformément aux projets annexés dans le rapport,

- et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions précitées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 55 - RD 29C - COMMUNE DE CHARENCY VEZIN -
DECLASSEMENT DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
DEPARTEMENTAL.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte la cession des parcelles cadastrées A5 n°1639 d'une surface de 32 m² et n°1640 d'une surface de 21 m² sises à Charency Vezin au 2B et au 4 rue de la Frontière le long de la RD 29c,
- charge son président de diligenter l'enquête réglementaire correspondante au nom du département,
- et autorise son président, sous réserve des résultats de l'enquête publique, à signer au nom et pour le compte du département l'acte authentique de cession.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 56 - BELVAL - LIAISON A4 - PORTANT
DESENCLAVEMENT DU BASSIN D'ALZETTE - INDEMNISATION DE
CLOTURE A MONSIEUR BAURET.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte l'indemnisation à Monsieur BAURET selon le barème GRT-GAZ pour le remplacement de sa clôture d'une longueur de 142 mètres pour un montant de 1.455,00 € TTC,
- et précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme P 271, opération O005, enveloppe E 03.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 57 - ENGAGEMENT DANS LE PACTE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire joint en annexe,

- et confirme l'intérêt de poursuivre la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 58 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : REGLEMENT " ESPECES PATRIMONIALES " - MISE EN PLACE D'UN SUIVI SCIENTIFIQUE - PELOUSE DE SION - VAUDEMONT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à l'association « Hirus » une subvention d'un montant de 5 000 euros, les fonds étant prélevés sur l'opération P251O002 EPF Subventions diverses.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 59 - SUBVENTION A LA COMMUNE DE CHAMPIGNEULLES POUR SA PARTICIPATION A LA PRESERVATION DE L'ENS DU VALLON DE BELLEFONTAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 10 485 euros à la commune de Champigneulles pour la réalisation de son programme d'actions en faveur de l'ENS du Vallon de Bellefontaine,

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'opération P251O002 "subventions diverses" E04 "dépenses de fonctionnement".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 60 - SUBVENTION A LA COMMUNE DE PAGNY SUR MOSELLE POUR DES ACQUISITIONS FONCIERES EN ESPACE NATUREL SENSIBLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 51 067 euros à la commune de Pagny sur Moselle pour l'acquisition de parcelles dans l'ENS "Bois de Pagny et Vallon de Beaume-Haie",

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'opération P251O018 "CTDD2 V2 Val de Lorraine" P251E12 "AP2012-2014".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 61 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION - COMMUNAUTES DE COMMUNES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3 400 euros la communauté de communes du Pays de l'Orne pour la mise en place d'actions de sensibilisation,

- et précises que les fonds nécessaires seront prélevés sur les opérations CTDD BRIEY sur la ligne 9321 - 65734.738 FD Subv. de fonc. aux Communes et structure intercommunales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 62 - ACTION D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°1 à la convention 2013 avec le Greta Lorraine pour l'action "Accompagnement intermédiaire,

- accorde à ce titre une participation financière supplémentaire de 9 068 €,
- autorise son vice-président à signer, au nom du Département, l'avenant à intervenir,
- et précise que la somme nécessaire sera prélevée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 002 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 63 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder les participations financières ci-dessous telles que décrivent dans le rapport :

- 17 424 € au Greta Lorraine Nord pour son action "Agir pour un projet" pour la période du 01/09/2014 au 30/05/2015,
- 16 896 € au Greta Lorraine Nord pour son action "Un projet, des défis" pour la période du 01/09/2014 au 30/05/2015,

* d'autoriser son vice-président délégué à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 17 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 003 - enveloppe 13 et opération 018 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 64 - ACTION D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder une participation financière de 32 398 € à l'ARS pour son action " Mesures d'accompagnement " pour la période du 01/11/2014 au 30/06/2015,
- d'autoriser son vice-président délégué à signer, au nom du département, la convention à intervenir,
- et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 17 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 004 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 65 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- * d'accorder les participations financières ci-dessous telles que décrites dans le rapport :
 - 34 500 € à la structure Entraide Chômeurs pour son action "Accompagnement socioprofessionnel" pour la période du 01/11/2014 au 30/06/2015,
 - 7 460 € à la structure ARS pour son action "Module validation de projets métiers des services à la personne et du nettoyage" pour la période du 1er semestre 2015,
 - 10 710 € au Greta Lorraine Centre pour son action de remobilisation "En route vers l'emploi" pour la période de décembre 2014 à mars 2015,
- * d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir,
- * et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 17 article 6568 sous fonction 564 - programme 412- opération 006 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 66 - OFFRE D'INSERTION - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 66 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le report de l'action "ACI B4" portée par la structure PATCH du 01/07/2014 au 31/12/2014 au lieu du 01/07/2013 au 31/12/2013,

- et autorise son vice-président délégué à signer, au nom du Département, l'avenant à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 67 - OFFRES D'INSERTION - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 67 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une participation financière de :

- 10 340 € à ADSN pour son action "Accompagnement à la création/reprise et au développement d'activités des bénéficiaires du RSA" pour la période du 01/11/2014 au 31/05/2015,

- 5 746 € à ALAJI SAS pour son action « Action d'adaptation aux métiers de la propreté » pour la période du 08/12/2014 au 13/03/2015,

- autorise son vice-président délégué, à signer au nom du Département, les conventions à intervenir,

- et précise que les sommes nécessaires seront imputées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 004 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 68 - OFFRE D'INSERTION : TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 68 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une participation financière de 9 000 € à ALAJI SAS pour son action ATAL « Une action pour rebondir » pour la période du 24/11/2014 au 27/02/2015,

- autorise son vice-président délégué, à signer au nom du département, la convention à intervenir,

- et précise que les sommes nécessaires seront imputées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 006 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 69 - OFFRE D'INSERTION - TERRITOIRE NANCY COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 69 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une participation financière de 8 500 € à CAP' ENTREPRENDRE pour son action « Accompagnement des bénéficiaires du RSA porteurs de projet dans le cadre d'une CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi) » pour la période du 01/12/2014 au 31/12/2015,

- autorise son vice-président à signer, au nom du département, la convention à intervenir,

- et précise que les sommes nécessaires seront imputées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 007 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 70 - OFFRES D'INSERTION - CONTRIBUTION A L'EFFORT D'INSERTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 70 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde, pour ce qui a trait à la demande de subvention 2014 du théâtre Gérard Philipe pour son "Action Culturelle du Val de Lorraine" en lien avec avec la convention annuelle déjà actée en commission permanente du 16 juin 2014, une subvention maximale de 30 000 € (par un versement intégral) via les crédits d'insertion (programme 414 - opération 002) en valorisant la politique publique DIRDEVE Culture.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 71 - SOUTIEN AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 71 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde les subventions de fonctionnement suivantes aux organisations syndicales :

- 8 418 € pour CFDT,
- 3 544 € pour CFE CGC,
- 4 430 € pour CFTC,
- 13 291 € pour CGT,
- 5 317 € pour FO,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 112 - opération 001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 72 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2014 AVEC LORRAINE ACTIVE RELATIVEMENT A LA CONTRIBUTION DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 72 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec Lorraine Active, tel que défini dans le rapport,

- et autorise son vice-président délégué à signer, au nom du département, l'avenant à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 73 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 73 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°2 à la convention passée entre le département de Meurthe-et-Moselle et le Conseil Régional de Lorraine en matière d'aides aux entreprises,

- et autorise son président à signer cet avenant au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 74 - AIDE DEPARTEMENTALE AUX ARTISANS POUR L'ENVIRONNEMENT (ADAE)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 74 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve, dans le cadre de l'aide départementale aux artisans pour l'environnement, les propositions d'aides de :

- 1 450,16 € à la société "L'Amoureux du Pain",
- 4 260,00 € à la société "Publi Création",
- 790,00 € au Garage "Aubert ",

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 121 :

- 1 450,16 € sur l'opération 007 - CTDD V2 Briey thématique ADAE,
- 5 050 € sur l'opération 0012 - CTDD V2 Val de Lorraine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 75 - PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE - ANNULATION DE SUBVENTION.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 75 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'annuler la subvention attribuée à l'EARL de la Ferme du Bois Nathan – Ferme du Bois Nathan – 54200 FRANCHEVILLE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 76 - PRET DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ETUDES ET A L'ANCRAGE TERRITORIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 76 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les prêts du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 77 - BOURSE DEPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 77 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le financement P153, opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 78 - SOUTIEN A LA VIE ETUDIANTE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 78 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 1000 € à l'association Forum Est Horizon, dans le cadre du soutien à la vie étudiante, conformément au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 153, opération 003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 79 - PRIME A L'ANCRAGE TERRITORIAL DES JEUNES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PAR LA CREATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE EN MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 79 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde la prime à l'ancrage territorial comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,

- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le financement P153, opération O005,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le bénéficiaire,

- et autorise sa vice-présidente déléguée à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 80 - SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 80 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de 3 000 € à l'Ecole nationale Supérieure d' Art de Nancy,
dans le cadre du soutien aux activités et manifestations de l'enseignement
supérieur, conforme au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 151, O 006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 81 - AVENANT N°1 : CONVENTION DE PARTENARIAT
2014 ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET
L'ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE CULTUREL DE
FROVILLE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 81 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- prend acte du retrait du rôle de ce rapport.

**RAPPORT N° 82 - CONVENTION PARTICULIERE DE PARTENARIAT
2014/2015 ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE
NANCY CONCERNANT L'ANIMATION DU CHATEAU DES
LUMIERES A TRAVERS LA CONCEPTION D'UN PAVILLON**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 82 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention particulière de partenariat 2014/2015 à passer entre le
département de Meurthe-et-Moselle et l'Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Nancy,

- autorise son vice-président à la signer au nom du département,

- accorde à ce titre une subvention de 30 000 € maximum à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy pour la réalisation d'un pavillon à Lunéville,
- décide de verser à la signature de la convention particulière de partenariat 2014/2015 un 1^{er} concours de 15 000 €,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 141 Opération O004 Enveloppe E22.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 83 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX SUPPORTS DE COMMUNICATION DE L'AIRE DE TOUL-DOMMARTIN

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 83 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son vice-président délégué au tourisme et aux sites structurants à signer l'avenant à la convention relative aux supports de communication de l'aire de Toul-Dommartin.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 84 - CESSION DE MATERIEL INFORMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 84 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le don d'ordinateurs selon les propositions indiquées dans le tableau joint au rapport,
- approuve la convention à signer entre le département de Meurthe et Moselle et les écoles ou associations concernées,
- et autorise son vice-président à la signer avec chaque école ou association, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 85 - ECHANGE DE PARCELLES A HOMECOURT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 85 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'échange portant sur la parcelle AM 287 d'une surface 88 m² appartenant au département de Meurthe-et-Moselle d'une valeur de 4 000 euros et la parcelle AM 289 d'une surface de 78 m² appartenant à la Mutuelle familiale d'une valeur de 2 000 euros, la soulte en faveur du Département de Meurthe-et-Moselle étant de 2 000 euros, les frais de notaire en sus,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 86 - TRANSFERT DE LA PROPRIETE FONCIERE DE PARCELLES SISES A HAMMEVILLE ET VEZELISE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 86 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'acte de déclaration de transfert de propriété, au profit du département de Meurthe-et-Moselle, des parcelles sises à Hammeville, cadastrées section Y n°223, 224 et 225, et de la parcelle sise à Vézelize, cadastrée section ZE n°236,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 87 - COLLEGE DE L'EURON A BAYON - AVENANT AU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 87 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la signature de l'avenant à la convention de mise à disposition, par le syndicat mixte scolaire de Bayon, au profit du département, intégrant les parcelles sises à BAYON, section AI n°188 et 189, dans l'assiette du collège de l'Euron,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 88 - BENAMENIL - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 88 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'occupation précaire et révocable au profit de Monsieur Reynald DEMAZIERE, de deux parcelles sises à Bénaménil cadastrées section E n°349 et 363, en vue d'y mettre deux chevaux, pour une période allant du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015, en contrepartie d'une redevance de 50 €,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 89 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 89 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à jour des annexes, telle que décrite au rapport, par un avenant n°2 à la convention du 10 janvier 2007, passée entre l'Etat et le département de Meurthe-et-Moselle et portant répartition des biens immobiliers mis à disposition de chaque service,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 90 - APPROBATION DE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT 54

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 90 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et Meurthe et Moselle Développement 54, Etablissement Public Administratif (EPA),

- et autorise son président à la signer ainsi que les documents s'y rattachant, au nom du département

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 91 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 91 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention de mise à disposition à passer entre le département de Meurthe et Moselle, la MDPH et Mme HELLER MAUVADY,

- approuve les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition à passer entre le département de Meurthe et Moselle, la MDPH et Mme GAUTHIER FAYEK, ainsi que l'arrêté s'y rapportant,

- et autorise son président, ou son représentant légal à les signer au nom et pour le compte du Département de Meurthe et Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 92 - DEPLACEMENT EN CHINE - MODIFICATION DU MANDAT SPECIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 92 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise :

- le déplacement en Chine et les missions qui y seront réalisées par madame Nicole Creusot qui sera accompagnée de deux agents départementaux,
- le remboursement des frais engagés par l'élue précitée et par les deux agents départementaux qui l'accompagneront, en application du barème des indemnités forfaitaires pour un déplacement en Chine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H26.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 8 DECEMBRE 2014** à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

